

LE 23 février 2024



ASA Irrigation

St Romain de Jalionas
560 rue du Stade
38460 St Romain de Jalionas
asai.stromaindejalionas@gmail.com

Tel: 06.37.84.31.01



ASA Irrigation

Jalions-Leyrieu
Secrétariat :
Balcons du Dauphiné
Communauté Communes
100, allée des Charmilles
38510 ARANDON-PASSINS

Tel : 06.11.15.22.33

Le point de vue des Asa Irrigation de St Romain de Jalionas (Isère) :

Dans la plaine du Nord-Isère, avec ses sols superficiels et sa faible réserve hydrique, l'irrigation est facteur indispensable dans la rentabilité des exploitations conventionnelles ou bio, les prélèvements dans le Rhône permettent de ne pas solliciter les nappes phréatiques dans les périodes estivales de plus en plus sèches et chaudes, l'irrigation, étant une assurance récolte pour nos productions.

La période d'irrigation s'étale du 15 mars au 30 octobre, et l'arrêt se fait en fonction de la demande des maraîchers et pépinières.

Les prélèvements dans le Rhône permettent de s'affranchir pour le moment des restrictions de pompages. Ces deux structures se trouvent dans le périmètre d'études du projet Rhôneergia, et celui-ci impacterait le fonctionnement de nos structures. Nous veillerons à l'intérêt de nos adhérents et la continuité des services.

Présentation des 2 ASAI de St Romain de Jalionas :

Les ASAI sont des Associations Syndicales Autorisées d'Irrigations qui regroupent un ensemble d'agriculteurs, et propriétaires.

Les associations assurent l'exploitation des pompages, des réseaux d'irrigation, la distribution sous pression, sa gestion et son entretien, elles desservent 18 exploitations.

Bien que ces deux structures soient totalement indépendantes, il est fait un cahier d'acteur commun, compte tenu que nous avons les mêmes enjeux et qu'une partie des agriculteurs sont adhérents à ces deux associations.

- **L'ASAI de Jalions-Leyrieu**, avec un point de pompage sur le Rhône se situant en amont du projet.(siphon avec une pompe exhauze) ,représente actuellement un potentiel irrigable de 250 ha, répartie sur les communes de Saint Romain de Jalionas, Leyrieu et Verna (9 kms de réseau) avec un débit maximal de 700m³ à l'heure. Le prélèvement de cette ASAI se décompose de 500 m³/H sur le Rhône auquel s'ajoute un prélèvement complémentaire sur la nappe de 300m³/H. Ce pompage a été créé en 1988 et toujours en état de fonctionnement.
- **L'ASAI de Saint Romain de Jalionas**, avec un point de pompage sur le Rhône se situant en aval du projet, Représente actuellement un potentiel irrigable de 200ha, répartie sur les communes de Saint Romain de Jalionas et Tignieu-Jamezieu avec un débit maximal de 540m³ /H uniquement sur le Rhône
Un siphon alimente un puit dans lequel les pompes renvoient sous pression dans le réseau d'irrigation de 13kms. Ce pompage a été créé en 1982 et toujours en état de fonctionnement.



*Puit/pompe exhaure
Jalionas/Leyrieu
Source : Asa St Romain*

Ces deux stations sont alimentées du Rhône par des siphons, permettant à elles deux une irrigation de 450ha de grandes cultures (blé, orge, maïs, soja, pois, tournesol...), de maraichages et de pépiniériste, ainsi qu'une activité de loisirs en l'occurrence un centre équestre.

L'importance des pompages :

L'irrigation de nos cultures est concomitante avec les périodes de sécheresse, avec un risque de conflit d'usage avec les autres acteurs de l'eau, et des niveaux de nappes phréatiques de plus en plus aléatoires.

L'irrigation par le Rhône permet de garantir une production, et la survie de nos exploitations sur nos territoires, sans quoi 95% des surfaces réunies des 2 structures ne seraient peut-être plus exploitées.

Sans parler des investissements sur nos installations collectives toujours en cours, et il ne faut pas oublier non plus les investissements personnels des agriculteurs (canalisations, pivots, enrouleurs, système basse pression, asperseur....) qui en dépendent aussi.



*Station St Romain de Jalionas
Source : Asa St Romain*

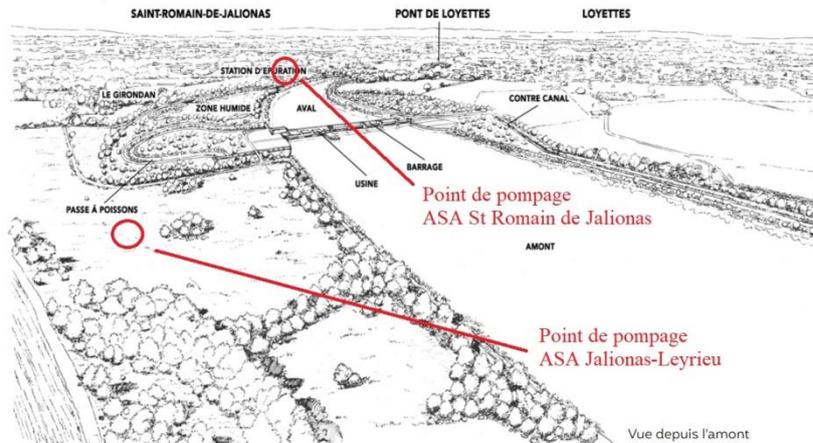
La possibilité de travailler en circuits-court sur des approvisionnements locaux en cultures spécialisées, maraîchage, petits fruits, pépinières, plantes aromatiques est également un des gros avantages de l'irrigation.

L'impact du projet Rhônenergia sur nos structures:

En amont, l'ASAI de Jalionas-Leyrieu, compte tenu que le lit historique du Rhône serait déplacé rive droite côté Ain, notre point de prélèvement se retrouverait de ce fait au milieu des terres agricoles, et totalement déconnecté du Rhône.

En aval, l'ASAI de Saint Romain de Jalionas, au vue des deux variantes envisagées, sur la première compte tenu du reprofilage des berges, notre système de siphon se trouvera au niveau du talus du Rhône et sur la seconde il sera sur la zone humide. De ce fait, aucune de ces variantes ne garantit un fonctionnement d'arrivée d'eau que nous avons actuellement.

Même si le projet impacterait moins les berges, compte tenu du dragage en aval de l'ouvrage, notre système de siphon, n'aurait pas assez de masse d'eau permettant son alimentation et avec un niveau trop bas, il se désamorcerait.



Source : Agence 2BR.

Source : Dossier concertation Rhônenergia/CNR

Les attentes des ASAI de St Romain de Jalionas sur le projet :

Nous sommes avant tout des usagers du fleuve Rhône de par notre activité d'irrigants, le projet Rhônenergia aura des impacts sur nos structures, nous avons des exigences, et nous demandons des garanties vis-à-vis de la CNR sur ce projet de barrage et ses impacts.



Source Asa St Romain

En fonction de l'évolution de ce projet, des études fines devront être réalisées pour configurer au mieux nos stations d'irrigation, nous demandons également à être associé à toutes les discussions, à la validation dans le choix des entreprises prestataires et des points réguliers durant les phases de travaux.

La CNR gère ce nouveau tronçon du Rhône seulement depuis la prolongation de concession (anciennement VNF), à ce jour, nous n'avons encore jamais eu à échanger avec elle, bien que CNR, dans ses missions confiées par l'Etat est de favoriser l'irrigation, en accompagnant les acteurs du monde agricole dans leur indispensable adaptation au changement climatique, le partage de la ressource en eau. En adaptant nos exploitations à ces nouvelles contraintes, le projet Rhônenergia permettrait ainsi de conforter l'irrigation sur notre territoire.

Cependant, un certain nombre de questions, nous interroge:

Tout d'abord dans le dialogue avec CNR, il aurait été primordial de venir nous rencontrer, compte tenu que nos deux structures se trouvent dans le périmètre immédiat du PK39.9, et venir échanger pour connaître ce nouveau tronçon et ses acteurs professionnels de ce territoire.

Les incidences :

De nombreux points nous interpellent concernant ce projet, bien que nos deux structures soient âgées, nous renouvelons régulièrement nos infrastructures, avec un investissement assez élevés dans les réparations et renouvellement de pompes et donc un coût répercuté sur les exploitations:

- Quel sera le devenir de nos structures collectives ?
- Quels seront les impacts pendant et après les travaux ?
- Comment vont-elles fonctionner pendant le chantier ? et de surcroît après ?
- Avec la retenue, une accumulation plus importante de limons fins (déjà présents actuellement), en amont immédiat de l'ouvrage qui pourrait se trouver aspirés par les installations et entraîner une usure prématurée du matériel de pompage et aspersion.
- La prise en charge des frais de fonctionnement par CNR, des parcelles des réseaux impactées pendant les travaux
- Aurons-nous la garantie de pouvoir prélever le volume d'eau nécessaire pour irrigation de nos exploitations?

Les incidences du projet sur les prélèvements individuels de certains agriculteurs adhérents à nos structures

Nous demandons également à la CNR, durant la phase d'études, de définir précisément l'évolution des lignes d'eau en amont du projet Rhônenergia, afin d'évaluer les incidences et travaux à prévoir sur les stations individuelles pompant sur le Rhône.(secteur Hières sur Amby)

Energie Réservée:

Comme nous l'avons évoqué avec l'ASIA, nous souhaitons la mise en place de quotas d'énergie réservée en priorités aux structures collectives (Isère et Ain) devant être impactées par le projet de Rhônenergia, l'énergie représentant un coût significatifs dans les installations d'irrigation.



*Siphon Jalionas-Leyrieu
Source : Asa St Romain*

Conclusion :

Compte tenu des statuts de nos structures collectives, les Asa de St Romain de Jalionas, Jalionas-Leyrieu, n'ont pas vocation à juger de la pertinence du projet Rhônenergia, toutefois nous resterons attentifs aux nombreux points évoqués ci-dessus concernant les impacts pouvant affecter nos adhérents et leurs prises en compte par la CNR
Nous sommes aussi conscients de l'impact de ce projet sur la biodiversité et l'environnement, mais nous espérons que la CNR et l'Etat seront très attentifs aux respects de ces éléments.



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Concertation garantie par

